



**Vous souhaitez
Vendre un logement,
Mettre en location un logement ?
Vous devez réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique réglementaire ?**

Notre réponse:

Le **DPE Réglementaire** de **SQUARE ENERGIE** est une mission d'audit énergétique sur votre logement selon les critères définis par la réglementation en vigueur : loi 2004-1343 du 09/12/04 modifiée par l'ordonnance 2006-872 du 13/07/2006.

Ce diagnostic est obligatoire pour toutes les ventes et locations de logements ainsi que pour les constructions neuves dont le permis a été déposé après le 1^{er} Juillet 2007.

L'objectif de cette loi est :

- **d'informer** le futur acquéreur ou locataire,
- **de comparer** les logements entre eux,
- **d'inciter** à faire des travaux d'amélioration.

Notre mission :

Un conseiller SQUARE ENERGIE se rend à votre domicile et effectue **un relevé spécifique**.

Un rapport réglementaire vous sera remis au plus tard sous 10 jours comprenant :

- **une estimation annuelle des consommations énergétiques par m²,**
- **une estimation annuelle des émissions de gaz à effet de serre par m²,**
- **une liste de recommandations.**

Le DPE réglementaire ne vous paraît pas suffisamment complet et personnalisé ?

Nous pouvons compléter ce diagnostic grâce au **DIAG' VERT**, un service qui prend en considération votre mode de vie et vos exigences de confort. **N'hésitez pas à vous renseigner.**

Tarif

Prix : de 80 à 150 € T.T.C.

Contactez-nous

Téléphone : 0800.450.455 (Appel gratuit depuis un poste fixe)
Mail : contact@square-energie.fr
Notre site www.square-energie.fr